

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

**DU 21 NOVEMBRE 2008**

TENUE À SAINTE-ANNE-DES-MONTS

**Rédigé par  
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S  
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
tenue le 21 novembre 2008 à Sainte-Anne-des-Monts (Auberge Château Lamontagne)

**SONT PRÉSENT(E)S :****REPRÉSENTANT :**

Appleby, Nicole	Ville de New Richmond
Arseneau, Rosaire	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Berger, Bertrand	MRC d'Avignon, président
Bernier, Alain	MRC d'Avignon, représentant de la société civile
Boudreau, Jean-Eudes	Ville de Carleton-sur-Mer
Cyr, Claude	Ville de Chandler
Cyr, Gino	MRC du Rocher-Percé, représentant de la société civile
Emond, Majella	MRC de La Haute-Gaspésie
Lapointe, Nicole	MRC de Bonaventure, représentante de la société civile et secrétaire-trésorière
Miousse, Arthur	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, représentant de la société civile
Pelletier, Micheline	Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Poirier, Jean-Guy	MRC de Bonaventure
Roussy, Délisca	MRC de La Côte-de-Gaspé
Scantland, Gilbert	Directeur général
Sergerie, Jean-Noël	MRC de La Haute-Gaspésie, représentant de la société civile

Total : 14 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

**SONT ABSENT(E)S :****REPRÉSENTANT :**

Lévesque, Sébastien	MRC de La Côte-de-Gaspé, représentant de la société civile
Mamelonet, Georges	MRC du Rocher-Percé
Roussy, François	Ville de Gaspé
Verdier, Gérard	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Poste vacant	Autochtones

---



---

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET  
OBSERVATRICES PRÉSENTES :**
**REPRÉSENTANT :**


---



---

Anglehart, Ghislain	CRÉ de la Gaspésie-Les Îles
Audet, Antoine	CRÉ de la Gaspésie-Les Îles
Bernier, Thomas	CRÉ de la Gaspésie-Les Îles
Bérubé, Pascal	Député de Matane
Blanchette, Christine	CRÉ de la Gaspésie-Les Îles
Brenault, Guillaume	CACI, Mont-Louis
Chartrand, Maxime	Consultant en télécommunications
Dufour, Didier	CRÉ de la Gaspésie-Les Îles
Durette, Michel	Transports sans frontières
Gionest, Michel	Ministère des Affaires municipales et des Régions
Golliot, Patrick	Table concertation agroalimentaire de la Gaspésie
Guité, Manon	CRÉ de la Gaspésie-Les Îles
Leduc, Camille	
Mimeault, Ginette	CACI, Mont-Louis
Pilon, Benoît	CRÉ de la Gaspésie-Les Îles, conseiller en communications et relations publiques
Richard, Claude	CRÉ de la Gaspésie-Les Îles
Sergerie, Pâquerette	Attachée politique – Député Pascal Bérubé
Thérien, Cindy	Transports sans frontières

---



---

**MÉDIAS**


---



---

Arsenault, Chantal	CHAU-TVA
Cormier, Allen	Journal Le Riverain
Roy, Claude	CIEU-FM
Tremblay, Michel-Félix	Radio-Canada

### **ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)**

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
  - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Gaspé, à la Petite Église, le 3 octobre 2008,
  - 4.2 Suivi du procès-verbal,
  - 4.3 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
  - 5.1 Suivi budgétaire,
  - 5.2 Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
  - 6.1 Volet « Activités » :
    - 6.1.1 Rapport d'activité,
    - 6.1.2 Projet en recommandation par le comité d'investissement :
      - 6.1.2.1 Rendez-vous de l'emploi, la formation et l'entrepreneuriat en Gaspésie – 2009;
  - 6.2 Volet « Support aux organismes de développement régional » :
    - 6.2.1 Rapport d'activité,
    - 6.2.2 Projet en recommandation par le comité d'investissement :
      - 6.2.2.1 Entente générale de financement du CERMIM;
  - 6.3 Volet « Fonds régionaux d'intervention » :
    - 6.3.1 Rapport d'activité;

7. Dossier « Transports » :
  - 7.1 Adoption du plan de développement du transport collectif de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine,
  - 7.2 Transport aérien aux Îles-de-la-Madeleine;
8. Dossier « Développement durable » :
  - 8.1 Suivi et mise en œuvre de la démarche « Ensemble pour un avenir durable » – Adoption des orientations;
9. Dossier « Culture » :
  - 9.1 Renouvellement de l'entente spécifique pour le soutien et le développement des arts et des lettres en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
10. Dossier « Tourisme » :
  - 10.1 ATR Gaspésie – État de situation;
11. Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie;
12. Éolien communautaire;
13. Dossier « Éducation » :
  - 13.1 Journées interrégionales sur la persévérance scolaire – Rapport de la délégation régionale,
  - 13.2 « Vis et Apprends » – Événements à venir;
14. Dossier « Ressources naturelles » :
  - 14.1 Travaux de la CRRNT - État de situation;
15. Dossier « Famille » :
  - 15.1 Améliorations des conditions de vie des aînés - État d'avancement des travaux de l'entente CRÉ-MFA;
16. Bilan du comité CRÉGÎM – Graffici;
17. Internet haute vitesse – État de situation;
18. Centre de transformation intégrée du bois à Chandler;

19. Autres sujets :
  - 19.1 Colloque sur l'utilisation des essences résineuses comme bois d'apparence,
  - 19.2 Consortium en foresterie Gaspésie-Les Îles;
20. Questions du public;
21. Coordonnées de la prochaine réunion;
22. Clôture de la réunion.

## 1. **OUVERTURE**

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 35.

## 2. **PRÉSENCES**

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs ainsi qu'aux observateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

***IL EST PROPOSÉ*** par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Nicole Lapointe d'adopter l'ordre du jour tel que lu en laissant le point 19. « Autres sujets » de l'ordre du jour ouvert.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-08-112**

## 4. **PROCÈS-VERBAL :**

### 4.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Gaspé, à la Petite Église, le 3 octobre 2008**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 3 octobre dernier à Gaspé et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture du procès-verbal, le président demande s'il y a des modifications à y apporter.

Après discussions,

**IL EST PROPOSÉ** par Arthur Miousse et appuyé par Majella Emond d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue à Gaspé, le 3 octobre 2008 tel que rédigé.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-08-113**

#### **4.2 Suivi du procès-verbal**

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### **4.3 Cahier de suivi**

Le directeur général invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance des correspondances contenues dans le cahier de suivi inclus dans leur dossier de réunion. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Jean-Guy Poirier se dit déçu de la réponse du sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, Michel C. Doré concernant les travaux du cadre de prévention des principaux risques naturels en matière d'inondation qui sont en cours sur le territoire de la Gaspésie. Il suggère de mettre le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CRÉ pour débattre de la question.

Majella Emond demande également à ce que soit discuté le dossier de la reconnaissance des institutions muséales par le ministère de la Culture et des Communications à la prochaine réunion de la CRÉ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **5. AFFAIRES FINANCIÈRES :**

#### **5.1 Suivi budgétaire**

Le directeur général présente aux administrateurs le suivi budgétaire 2008 – 2009 qui comprend l'évolution de l'ensemble des postes budgétaires de la CRÉ. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **5.2 Rapport des aides accordées**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance des documents « Suivi des déboursés sur les engagements FDR 2004 – 2005, 2005 – 2006, 2006 – 2007 » et « État de la gestion des fonds, année 2007 – 2008 et 2008 – 2009 » contenus dans leur dossier de réunion. Il en fait la présentation et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :**

### **6.1 Volet « Activités » :**

#### **6.1.1 Rapport d'activité**

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités », pour l'année financière 2008 – 2009, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer vingt et un (21) projets, soit une implication totale de 373 032 \$ de la CRÉ pour des investissements engendrés de 2 505 347 \$.

Il ajoute qu'il y a un projet soumis pour recommandation à la présente réunion et que trois (3) projets sont à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### **6.1.2 Projet en recommandation par le comité d'investissement :**

##### **6.1.2.1 Rendez-vous de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat de la Gaspésie – 2009**

Le directeur général souligne que le « Rendez-vous de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat de la Gaspésie – 2009 », se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2009 dans la MRC du Rocher-Percé. L'événement réunira les acteurs locaux et régionaux des secteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique. Ces intervenants désirent offrir l'opportunité à la population gaspésienne d'en apprendre davantage sur les réalités du marché de l'emploi et de l'entrepreneuriat.

L'activité permet à la population de découvrir les emplois disponibles, de planifier leur formation et de connaître les différentes facettes de la mise sur pied d'une entreprise.

Cette démonstration permettra de rencontrer d'autres objectifs, comme : favoriser la rétention et le retour des jeunes dans la région, susciter une prise de conscience des transformations du marché de l'emploi, établir la nécessité d'acquérir une formation spécifique pour mieux réussir dans la vie, découvrir les possibilités d'acheter ou de mettre en place une entreprise viable en région.

Le budget total du projet est de 155 200 \$ et la participation financière demandée à la CRÉ est à la hauteur de 10 000 \$.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la qualité du partenariat et le consensus régional établi autour du projet;

**CONSIDÉRANT** que les divers acteurs régionaux conviennent de l'importance d'offrir à la population gaspésienne une opportunité de se rencontrer et d'en apprendre davantage sur les réalités du marché de l'emploi et de l'entrepreneuriat;

**CONSIDÉRANT** l'envergure et la mobilité géographique de l'événement;

**CONSIDÉRANT** que l'événement sera l'occasion pour les chercheurs d'emploi de créer un contact personnalisé avec les employeurs potentiels, les spécialistes de la formation et de l'orientation professionnelle, les représentants d'organismes d'aide aux nouvelles entreprises;

**CONSIDÉRANT** que l'événement permettra l'atteinte d'objectifs comme de favoriser la rétention et le retour des jeunes, de susciter une prise de conscience des transformations du marché de l'emploi, d'établir la nécessité d'acquérir une formation spécifique pour mieux réussir dans la vie, de découvrir les possibilités d'acheter ou de mettre en place une entreprise viable en région;

**CONSIDÉRANT** que le projet cadre dans les priorités de développement de la région;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable donné par le comité d'investissement de la CRÉ sur le dossier.

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Lapointe et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à la Chambre de commerce de la MRC du Rocher-Percé une subvention de 10 000 \$ pour la supporter dans son projet « Rendez-vous de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat de la Gaspésie – 2009 ». Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement pour l'année 2008 – 2009.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-08-114**

## **6.2 Volet « Support aux organismes de développement régional » :**

### **6.2.1 Rapport d'activité**

Le directeur général précise que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), volet « Support aux organismes de développement régional », les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer sept (7) projets, soit une implication totale de 520 000 \$ de la CRÉ pour des investissements engendrés de 3 269 286 \$.

Il ajoute qu'il y a un projet soumis pour recommandation à la présente réunion et qu'il n'y a aucun projet à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **6.2.2 Projet en recommandation :**

#### **6.2.2.1 Entente générale de financement du CERMIM**

Le directeur général rappelle qu'en mars 2007, la CRÉ adaptait le cadre de gestion du Fonds de développement régional afin de soutenir certains organismes qui ont des missions régionales et qui contribuent à l'atteinte des objectifs de développement régional de la CRÉ. Le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) est l'un d'eux.

Rappelons que la Loi 34 qui a créé les Conférences régionales des élu(e)s donnait aux CRÉ le mandat d'évaluer les organismes de développement régional. La possibilité de financer ces organismes sur une base pluriannuelle permettra à la CRÉ d'atteindre cet objectif pour plusieurs organismes. Mentionnons que le directeur général de la CRÉ siége déjà au conseil d'administration du CERMIM.

Les objectifs du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes rencontrent les grandes priorités régionales en termes de développement durable et intégré, ceci en contribuant à développer la concertation entre chercheurs, acteurs et décideurs sur des problématiques qui préoccupent tout particulièrement la région. Divers documents, tels que le cadre logique 2008-2011, les prévisions financières 2008-2009 et les prévisions d'activités 2008-2009 ont déjà été acheminés à la CRÉ en date du 20 octobre dernier.

Le directeur général précise qu'il s'agit de contribuer au financement du fonctionnement du CERMIM sur une base annuelle. Ce financement annuel est renouvelable et révisable à chaque année en fonction des objectifs pour lesquels il est accordé. Le budget annuel du CERMIM est d'approximativement 500 000 \$ par année. Une partie de ce budget provient des contributions financières récurrentes de certains membres fondateurs, des revenus générés par les mandats de recherche ainsi que par les contributions financières de divers autres partenaires du milieu.

Compte tenu des besoins de la région en matière de recherche orientée vers le développement, le CERMIM demande à la CRÉ un financement récurrent sur lequel il pourra compter.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que le CERMIM est reconnu comme un organisme ayant une mission régionale;

**CONSIDÉRANT** que la mission du CERMIM contribue à l'atteinte des objectifs de développement de la CRÉ;

**CONSIDÉRANT** que la contribution est nécessaire pour compléter le financement dont le CERMIM a besoin;

**CONSIDÉRANT** que les ministères ainsi que les autres partenaires désirent collaborer à la démarche de financement statutaire;

**CONSIDÉRANT** que le financement respecte les priorités de développement de la région;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du comité d'investissement de la CRÉ sur le projet.

**IL EST PROPOSÉ** par Rosaire Arseneau et appuyé par Arthur Miousse que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine consente un budget de 50 000 \$ par année renouvelable et révisable annuellement pour supporter la mission du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes. Ce montant sera puisé à même le Volet « Support aux organismes de développement régional » du Fonds de développement régional.

Cette recommandation est conditionnelle à la conclusion d'une entente de financement annuelle récurrente dans laquelle la CRÉ signifie ses attentes au CERMIM et que ce dernier s'engage à les respecter.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-08-115**

### 6.3 Volet « Fonds régionaux d'intervention » :

#### 6.3.1 Rapport d'activité

Le directeur général mentionne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Fonds régionaux d'intervention », pour l'année financière 2008 – 2009, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer douze (12) initiatives, soit une implication totale de 388 000 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 1 987 691 \$.

Il ajoute qu'il n'y a pas de projet soumis pour recommandation à la présente réunion et qu'aucun projet n'est en analyse.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **7. DOSSIER « TRANSPORTS » :**

### **7.1 Adoption du plan de développement du transport collectif de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine**

Le directeur général mentionne que le plan de développement du transport collectif en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine a été présenté aux membres de la Table des préfets le jeudi 2 octobre 2008.

Rappelons que la CRÉ, en collaboration avec les MRC, les organismes de transport adapté et divers experts, coordonne l'élaboration de ce plan qui a pour principal objectif de proposer une offre de services de transport collectif sur tout le territoire qui n'est pas présentement desservi.

Ainsi, le plan de développement tient compte des résultats de l'étude des besoins menée le printemps dernier. Cette étude a d'abord permis de définir le profil des clientèles cibles, parmi lesquelles figurent les personnes âgées, les jeunes et les ménages à faible revenu, et ensuite de déterminer les axes de déplacement.

Le plan de développement prévoit donc la mise en place ou la consolidation de 15 circuits de base vers les villes pôles d'un secteur donné le matin et en sens inverse le soir. Il est de plus prévu quelques circuits locaux et des circuits sur demande pendant la journée.

Ces circuits, auxquels s'ajoutent ceux de La Haute-Gaspésie, devraient permettre d'effectuer 575 déplacements par jour, soit 287 allers-retours. Sur une base annuelle, le nombre de déplacements s'élèverait à tout près de 150 000 sur l'ensemble du territoire.

Le coût total du projet s'élève à 2 080 000 \$ par an, incluant le coût des services déjà en place en Haute-Gaspésie. Ce montant devra être assumé à 20 % par les revenus de transport, à 33 % par le MTQ et à 47 % par d'autres partenaires/clients institutionnels. Au sujet de cette dernière source de financement, mentionnons que des rencontres très intéressantes ont eu lieu récemment avec l'ASSSGÎM, le MESS et le MAMR. Rappelons également que pour soutenir l'effort de démarrage, la CRÉ a déjà financé 50 % d'un fonds de transport collectif de 400 000 \$.

Finalement, le plan de développement propose une structure de gouvernance qui implique la création d'un organisme régional de transport. Cet organisme est l'avenue proposée pour faire le lien entre les nombreux partenaires, surtout sur le plan financier.

Pour permettre de faire avancer les démarches auprès des ministères partenaires, il est suggéré que la CRÉ adopte le plan tel que présenté.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que la CRÉ s'est donné le mandat de coordonner la réalisation d'une étude sur le transport collectif;

**CONSIDÉRANT** que le plan de développement proposé permet de répondre à la très grande majorité des besoins de transport exprimés lors de l'enquête auprès de la population;

**CONSIDÉRANT** que le plan de développement du transport collectif a été élaboré en réponse à ces besoins et qu'il tient compte des ressources déjà disponibles sur le territoire, notamment celles des organismes de transport adapté;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur des retombées sociales et économiques attendues du projet;

**CONSIDÉRANT** l'accueil favorable du projet par les partenaires gouvernementaux.

**IL EST PROPOSÉ** par Délicsa Roussy et appuyé par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine :

- Adopte le plan de développement du transport collectif tel que proposé;
- Poursuive ses démarches auprès des partenaires en vue d'une mise en place du service à l'été 2009.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-08-116**

Plusieurs administrateurs réitèrent l'importance du dossier du transport collectif pour l'ensemble de la région.

## 7.2 Transport aérien aux Îles-de-la-Madeleine

Le directeur général mentionne que le maire des Îles-de-la-Madeleine, Joël Arseneau, dans sa démarche auprès d'Air Canada pour rétablir un lien aérien quotidien direct en les Îles et les grands centres, vient d'adresser une demande d'appui à la CRÉ.

Il ajoute que les représentants des Îles-de-la-Madeleine dans leur lettre adressée à Air Canada le 31 octobre dernier, propose de réintroduire au plus tôt les vols 8712 et 8727 de fin d'après-midi, tout en abolissant le segment entre Gaspé et les Îles sur les vols de l'après-midi (8706 et 8721). Selon eux, cette formule assurerait à Air Canada une meilleure rentabilité si elle s'appliquait du lundi et vendredi, sinon sept jours sur sept.

Selon les représentants des Îles, ce scénario aurait les effets suivants :

- Les Madelinots qui doivent aller à Gaspé se concentreraient sur le vol du matin;
- Les Gaspésiens qui manquent de places le matin voient se libérer des sièges sur leur vol désormais exclusif d'après-midi;
- La majorité des passagers des Îles sur le vol de 14 h 30 se dirige en fait vers Québec. Ils se déplaceraient naturellement vers le vol de 17 h 25;
- Le vol de 17 h 25, un départ fort apprécié des gens d'affaires, professionnels et autres, répondait à un besoin évident. Il serait ainsi consolidé et rentabilisé;
- Les Madelinots conserveraient ainsi la possibilité de faire un aller-retour d'un jour à Gaspé, à Québec ou à Montréal pour des raisons professionnelles, médicales ou personnelles. Évidemment, un tel scénario offrirait quotidiennement quelques sièges supplémentaires tant pour la clientèle de Gaspé que pour celle des Îles. Les vols offerts ainsi que le nombre de sièges correspondraient davantage à la destination privilégiée des passagers, tout en permettant un taux d'occupation optimal pour le transporteur sur chacun des segments.

Puisque les premières discussions sur cette proposition entre les représentants des Îles et ceux d'Air Canada se sont avérées infructueuses, le maire des Îles demande l'appui de la CRÉ.

Bertrand Berger souligne que la situation que vivent actuellement les Îles va être dénoncée lors de la prochaine réunion du comité du transport aérien présidée par la ministre Goulet.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** l'importance du transport aérien pour la population des Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** que le corridor Îles-de-la-Madeleine – Gaspé – Québec est un marché suffisant pour supporter l'équivalent de trois vols par jour avec les DASH-8 100;

**CONSIDÉRANT** que lors de la rencontre du 21 octobre, Air Canada avait démontré une ouverture par rapport aux propositions de la communauté;

**CONSIDÉRANT** que les Îles-de-la-Madeleine ont proposé une solution qui permet de réduire les coûts générés par le troisième vol tout en maintenant la capacité.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Eudes Boudreau et appuyé par Rosaire Arseneau que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine appuie la démarche que les Îles-de-la-Madeleine ont entreprise auprès d’Air Canada dans le but d’augmenter l’offre de services aériens selon la formule proposée dans la correspondance du 31 octobre 2008.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité

**CRÉ-08-117**

## 8. **DOSSIER « DÉVELOPPEMENT DURABLE » :**

### 8.1 **Suivi et mise en œuvre de la démarche « Ensemble pour un avenir durable » – Adoption des orientations**

Le directeur général rappelle que c’est en novembre 2005, que le Conseil régional de l’environnement Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) a amorcé une démarche concertée de développement durable en quatre étapes. Cette démarche visait principalement les décideurs et les acteurs socio-économiques de la région et son objectif était de faciliter la mise en œuvre du développement durable sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

La CRÉ a été un partenaire de premier plan dans l’ensemble de la démarche et le conseil d’administration a d’ailleurs approuvé la vision de développement durable découlant de cette démarche en septembre 2007. Bien que plusieurs initiatives reliées au développement durable ont cours au Québec, cette démarche innovatrice positionne déjà notre région comme étant « proactive » à ce niveau.

À la dernière étape de cette démarche, le CREGÎM a déposé un projet visant l’embauche d’une ressource pour la mise en œuvre du plan d’action d’un an. Ce projet a d’ailleurs été présenté au conseil d’administration de la CRÉ, le 15 mai 2008 et déposé au MAMR ainsi qu’au MDDEP.

Au terme de l’analyse du projet, une rencontre de travail a eu lieu le 31 octobre dernier avec les représentants du CREGÎM afin de développer une approche bonifiée pour la mise en œuvre du développement durable et ainsi assurer la continuité de la démarche « Ensemble pour un avenir durable ». Lors de la rencontre, un certain nombre de principes ont fait consensus afin de guider l’action, notamment de la nécessité de susciter l’implication et l’engagement du plus grand nombre de partenaires autour de la démarche (municipalités, organismes, ministères, etc.). Le soutien et l’accompagnement des intervenants doivent être maintenus, mais l’intervention de la CRÉ doit avoir un « effet de levier » pour appuyer les communautés et les intervenants dans leur action, soit le principe de « *faire avec et non à la place de* ».

Afin de créer cette synergie dans le milieu, il est proposé d'élaborer une entente de collaboration régionale portant sur le développement durable. Cette entente comporterait principalement trois éléments :

1. Les engagements des intervenants qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Ces engagements pourraient être de nature financière ou être des actions concrètes à réaliser;
2. La création d'un fonds régional en développement durable qui viserait à susciter des projets porteurs et structurants, visant à modifier les pratiques et à changer les comportements individuels et collectifs;
3. La création d'une Table régionale de concertation qui aurait comme objectif de coordonner l'entente de collaboration et de susciter l'émergence de pratiques et de projets qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la vision de développement proposée dans le plan quinquennal de développement de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (2007-2012), à savoir : « Positionner la région comme une région responsable de son développement, qui travaille sans cesse à mettre en valeur l'ensemble de ses ressources dans une perspective de développement durable, une région verte »;

**CONSIDÉRANT** que la vision proposée par les jeunes de la région en 2007, lors de l'événement « Vision jeunesse », est « d'innover en développant, en concertation, un créneau d'excellence économique et social pour devenir la première véritable région verte »;

**CONSIDÉRANT** que la démarche « Ensemble pour un avenir durable » a permis d'initier une synergie par rapport au développement durable dans la région, tant au niveau économique, social, qu'environnemental;

**CONSIDÉRANT** que le projet vise à contribuer au développement régional en suivant les principes du développement durable;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine appuie la démarche conjointe en cours afin de bonifier le projet déposé.

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Appleby et appuyé par Jean-Noël Sergerie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine mandate la permanence afin d'entreprendre les démarches auprès des intervenants concernés afin de concevoir une entente de collaboration régionale portant sur le développement durable en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-08-118**

## 9. DOSSIER « CULTURE » :

### 9.1 **Renouvellement de l'entente spécifique pour le soutien et le développement des arts et des lettres en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine**

Le directeur général rappelle que le 2 novembre 2007, le conseil d'administration de la CRÉ mandatait la permanence afin qu'elle entreprenne des négociations avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en vue de renouveler l'entente spécifique sur le développement des arts et des lettres en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine via le Fonds des arts et des lettres de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, dont la dernière édition est venue à échéance le 31 mars 2008. Cette décision du conseil d'administration faisait suite à une demande du président-directeur général du CALQ, M. Yvan Gauthier, qui avait manifesté l'intérêt de son organisation à poursuivre cette collaboration.

Depuis novembre 2007, le comité de suivi de cette entente a effectué une évaluation de celle-ci et a entamé le processus en vue de son renouvellement. La permanence de la CRÉ a donc élaboré un projet portant sur le soutien de l'activité artistique dans le domaine des arts et des lettres. Ce projet a été soumis au CALQ, au Conseil de la culture de la Gaspésie et à Arrimage pour commentaires et bonification.

L'entente repose sur trois volets qui impliquent des actions et des sommes distinctes. Les volets 2 et 3 sont de nouveaux éléments apportés et s'inscrivent dans une perspective d'amélioration des retombées de cette entente.

Les trois volets sont :

Volet 1 : Soutien aux artistes, aux écrivains professionnels et aux organismes artistiques professionnels (soutien aux projets de création artistique);

Volet 2 : Soutien au rayonnement des œuvres (\*nouveau – soutien à la diffusion de projets artistiques financés dans les ententes précédentes);

Volet 3 : Soutien au développement des arts et des lettres (\*nouveau – soutien à l'élaboration d'une vision commune du développement des arts et des lettres).

Les objectifs généraux de l'entente sont les suivants :

- Encourager et soutenir le développement de la pratique artistique professionnelle en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;
- Contribuer à la diversification des sources de financement pour les artistes et écrivains professionnels de la région;
- Contribuer à la mise en place de partenariats susceptibles d'améliorer le développement de marchés et de publics;

- Contribuer à la rétention des artistes et écrivains professionnels et de la relève afin de les maintenir actifs dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et de favoriser leur reconnaissance au sein de la collectivité;
- Favoriser le rayonnement de la création artistique et littéraire produite en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine dans les régions, au Québec ou hors Québec;
- Se doter d'une vision stratégique pour le développement des arts et des lettres pour le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Le montant total alloué par la CRÉ sur une période de trois ans est de 165 000 \$

En complément d'information, le directeur général souligne qu'outre la CRÉ et le CALQ, les autres signataires de l'entente sont : le MAMR, le MCCCCF, le Conseil de la culture de la Gaspésie et Arrimage, corporation culturelle des Îles. Ces derniers signataires ont des engagements de collaboration sans participation financière. L'entente est gérée conjointement par la CRÉ et le CALQ. Enfin, le volet 3 de l'entente permettra de définir une vision commune du développement des arts et des lettres en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, et aussi de développer la promotion de l'entente, des partenaires et des boursiers.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que la CRÉ de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour la région de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** que la CRÉ peut conclure avec les ministères et organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes spécifiques pour l'exercice des pouvoirs et des responsabilités qui découlent de l'entente de gestion conclue avec le MAMR;

**CONSIDÉRANT** que le cadre normatif du Fonds de développement régional a été modifié le 31 août 2004 par le C.T. no 201475 et permet à la CRÉ de soutenir financièrement les artistes professionnels ou les regroupements d'artistes professionnels dans le cadre des ententes spécifiques conclues avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);

**CONSIDÉRANT** qu'un des enjeux identifiés dans le plan quinquennal de développement de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (2007-2012) est que la région bénéficie d'une vie culturelle intense en raison de la qualité, de la diversité, de l'originalité et de la richesse des créations de ses artisans;

**CONSIDÉRANT** le fait que le soutien financier proposé par cette entente est complémentaire et qu'il ne vient pas se substituer aux programmes et aux bourses déjà gérés par le CALQ;

**CONSIDÉRANT** la contribution essentielle des artistes et des écrivains à la définition de l'identité gaspésienne et madelinienne, au développement du sentiment d'appartenance régionale, à l'enrichissement de la communauté et à la vitalité économique de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de soutenir l'activité artistique et sa diffusion en encourageant le développement de la carrière de l'artiste et de l'écrivain professionnels, de même que l'émergence d'une relève en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Appleby et appuyé par Majella Emond que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Entérine le projet d'entente spécifique visant le renouvellement du soutien de l'activité artistique dans le domaine des arts et des lettres;
- Accorde, pour ce faire, un soutien financier de 165 000 \$ qui sera puisé à même le volet « Ententes spécifiques » du Fonds de développement régional à raison de 55 000 \$ pour l'année financière 2008 – 2009, 55 000 \$ pour l'année financière 2009 – 2010 et 55 000 \$ pour l'année financière 2010 – 2011. Ces engagements demeurent cependant conditionnels à la disponibilité des crédits dans le Fonds de développement régional;
- Autorise le président de la CRÉ, M. Bertrand Berger, à signer tous les documents requis au suivi administratif de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-08-119**

## 10. **DOSSIER « TOURISME » :**

### 10.1 **ATR Gaspésie – État de situation**

Le président rappelle le contexte et les différents moments entourant les demandes de la CRÉ à l'ATR depuis septembre dernier dans le dossier du déménagement du siège social de l'organisme. Il précise que le conseil d'administration de l'ATR a finalement accepté de rencontrer le conseil d'administration de la CRÉ pour discuter du dossier. La rencontre devrait se tenir dans le cadre de la réunion de travail de la CRÉ, jeudi, le 18 décembre prochain à Bonaventure.

Puisque le lien de confiance entre la CRÉ et l'ATR est rompu, les membres du conseil d'administration conviennent de suspendre la décision concernant l'entente de partenariat régional en tourisme 2008 – 2012 jusqu'à ce que les deux conseils d'administration des organismes se réunissent le 18 décembre.

Le président précise qu'il faut bien se préparer à cette rencontre et souligne qu'il incombe à chacun des membres du conseil d'administration la responsabilité de mobiliser les membres de l'ATR de leur milieu pour qu'ils demandent la tenue d'une assemblée générale spéciale pour débattre du sujet du déménagement du siège social de l'ATR à Mont-Joli.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **11. CENTRE AVALANCHE DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

Le directeur général précise que les avalanches de neige au Québec menacent les habitations, les routes, les opérations minières et forestières, les stations de ski ainsi que l'arrière-pays de la plupart des régions du Québec. Des incidents d'avalanches se produisent à chaque hiver à travers le Québec, dont certains, avec des conséquences graves. Tout récemment, le 21 mars 2008, sur les terrils d'une mine dans la ville de Thetford Mines une avalanche a provoqué la mort d'une personne, le 7<sup>e</sup> décès depuis 1979.

Le Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie est implanté depuis 1999. L'objectif de ce centre unique dans l'Est du Canada vise l'amélioration de la sécurité en avalanche au Québec.

La formation professionnelle constitue une activité primordiale du Centre d'avalanche. Elle vise le développement et le maintien au Québec d'une expertise de sécurité en avalanche unique dans l'Est du Canada. Le développement professionnel du personnel passe par la participation à divers cours, ateliers, congrès et conférences dans le domaine au Québec, dans l'Ouest canadien et ailleurs dans le monde.

Le développement de l'expertise en gestion de risques d'avalanche et l'expérience acquise permettent au Centre d'avalanche d'exporter ses connaissances et compétences pour les appliquer à d'autres régions ou organisations à risques d'avalanche.

Le programme de prévision des avalanches dans les Chic-Chocs constitue une des bases de la sécurité hivernale sur ce territoire vedette pour la pratique des sports de montagne. Le Centre d'avalanche émet pendant l'hiver un total de 66 bulletins de neige.

Du côté de la recherche fondamentale et appliquée, le Centre d'avalanche participe à différents travaux et études en cours menés principalement par les groupes de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et de l'Université de Moncton (UM).

Pour assurer la réalisation de ces activités, le Centre d'avalanche compte sur des employés hautement qualifiés, compétents et motivés. L'équipe en place rassemble, en effet, les seuls membres professionnels de l'Association canadienne des avalanches (ACA) dans l'Est canadien qui détiennent les plus hautes certifications dans l'industrie de la sécurité en avalanche au pays.

L'implantation du Centre d'avalanche depuis 1999 a permis la mise en place au Québec d'un programme complet de sécurité en avalanche. Cependant, malgré les succès du passé, le financement adéquat et stable des programmes publics de sécurité en avalanche proposés par le Centre d'avalanche demeure un défi majeur.

Depuis l'hiver 2004 – 2005, le modèle proposé pour le financement du Centre d'avalanche convoite un partenariat public-privé impliquant les ministères et organismes concernés avec le milieu et l'industrie pour un total annuel de 225 000 \$.

Récemment, le Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie recevait une confirmation de la ministre des Affaires municipales et des Régions, à l'effet que le gouvernement du Québec s'engageait pour les trois prochaines années à raison de 100 000 \$ par année, pour un total de 300 000 \$. Le milieu, CLD, MRC, SÉPAQ et autres contribuent pour quelque 75 000 \$ par an. Afin de compléter le financement recherché par le Centre d'avalanche, la Conférence est sollicitée pour un montant de 50 000 \$ par an. Le Centre d'avalanche reçoit présentement une contribution de DEC, mais celle-ci prendra fin, telle qu'annoncée par l'ancien ministre responsable de l'Agence, monsieur Blackburn.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que les activités du Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie permettent d'accroître les connaissances sur le phénomène des avalanches de neige au Québec;

**CONSIDÉRANT** que le Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie permet d'augmenter la sécurité des sports de glisse en Gaspésie et au Québec, ce qui favorise le tourisme hivernal;

**CONSIDÉRANT** que les activités du Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie s'inscrivent dans la volonté de la région de développer le tourisme hivernal;

**CONSIDÉRANT** l'implication du milieu et celle du gouvernement du Québec dans le montage financier.

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Appleby et appuyé par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accorde au Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie, un montant de 50 000 \$ par année pendant trois ans, pour un total de 150 000 \$, montant pris à même le Fonds de développement régional.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-08-120**

Majella Emond tient à féliciter le travail de la permanence de la CRÉ dans ce dossier et souligne que le Centre d'avalanche de La Haute-Gaspésie, en plus d'être une belle acquisition pour la région, aura un rayonnement sur l'ensemble du Québec.

## **12. ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE**

Le président invite Didier Dufour à présenter, à l'aide d'un PowerPoint, l'état de situation concernant le bloc de 250 mégas watts (MW) de l'éolien communautaire.

Puisqu'ils ne disposent pas de toute l'information nécessaire, notamment au niveau du plan d'affaires et de l'implication des municipalités leur permettant de prendre une décision, les membres du conseil d'administration conviennent, après discussions, de ramener le point à la réunion de décembre pour examen plus en profondeur.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **13. DOSSIER « ÉDUCATION » :**

### **13.1 Journées interrégionales sur la persévérance scolaire – Rapport de la délégation régionale**

Le directeur général souligne que les 30 et 31 octobre 2008 se tenaient au Mont-Sainte-Anne les *Premières journées interrégionales sur la persévérance scolaire et la réussite éducative*. Une délégation composée de 11 représentants de la région, dont 7 de la CRÉ, a pris part à cet événement.

À la demande du président, trois des administrateurs de la CRÉ membres de la délégation, Arthur Miousse, Micheline Pelletier et Délisca Roussy, présentent un rapport verbal de leur participation à cette activité.

Puisque le dossier est important et qu'il mérite qu'on s'y attarde davantage, les administrateurs conviennent de ramener le sujet à la prochaine réunion du conseil d'administration de la CRÉ

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **13.2 « Vis et Apprends » – Événements à venir**

Le directeur général invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance de la fiche d'information qui donne des précisions sur les activités qui ont été réalisées et celles qui sont à venir dans le dossier « Vis et Apprends ».

En raison des événements qui vont se tenir d'ici la prochaine réunion du conseil d'administration dans ce dossier, et qui vont préciser l'implication de la CRÉ, plusieurs administrateurs suggèrent de ramener le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration de la CRÉ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

**14. DOSSIER « RESSOURCES NATURELLES » :**

**14.1 Travaux de la CRRNT – État de situation**

À la demande du président, l'agent responsable des dossiers « Ressources naturelles » à la CRÉ, Thomas Bernier, présente le bilan des activités de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT). Après avoir présenté les mandats et la composition de la CRRNT, Thomas Bernier donne des précisions sur les activités réalisées et celles qui sont à venir au cours des prochains mois.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

**15. DOSSIER « FAMILLE » :**

**15.1 Améliorations des conditions de vie des aînés – État d'avancement des travaux de l'entente CRÉ-MFA**

Le directeur général invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance de la fiche d'information qui donne des précisions sur l'état d'avancement des travaux relatifs au suivi et la mise en œuvre de l'entente visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées convenue entre la CRÉ et le ministère de la Famille et des Aînés.

Il invite l'agente de développement responsable du dossier à la CRÉ, Manon Guité, à donner un complément d'information.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

**16. BILAN DU COMITÉ CRÉGÎM – GRAFFICI**

Le directeur général rappelle qu'en octobre 2005, la CRÉ avait entrepris une démarche conjointe avec l'équipe du journal Graffici afin d'appuyer sa consolidation et son développement. Il tient à préciser que cette démarche s'inscrivait dans une volonté régionale d'assurer une pérennité à ce média communautaire régional.

Pour suivre de près cette démarche, un comité conjoint CRÉ-Graffici a été formé. Il est composé de Nicole Appleby, Alain Bernier, Micheline Pelletier, François Roussy, Gilbert Scantland, Christine Blanchette (remplacée par Antoine Audet depuis août 2008) pour la CRÉ, Frédéric Vincent et un membre du conseil d'administration pour le journal Graffici. Le comité était complété par Daniel Galarneau (MCCCF), Étienne Bouchard (CLD) et Annie Chénier (CCG).

L'étude de marché qui a suivi la création du comité concluait de façon alarmante que le *Journal culturel GRAFFICI* ne pouvait survivre dans sa forme actuelle puisque son

marché publicitaire était trop restreint. L'étude proposait donc de faire évoluer le modèle du *Journal GRAFFICI* en suivant la grande orientation suivante : « *S'adresser à un public plus large tout en conservant les forces de GRAFFICI à l'origine de sa bonne réputation, telles que la qualité de son contenu et de sa présentation* ».

Dans cette démarche, la CRÉ a consenti une somme de 77 000 \$ pour l'année 2006 ce qui a permis d'analyser la situation du journal et de déterminer les avenues possibles de développement. L'année suivante, la CRÉ a injecté un montant de 47 000 \$ pour l'élaboration et la réalisation des trois premières éditions du « nouveau journal ». La première édition de la « nouvelle mouture » du journal Graffici a été publiée en octobre 2007.

Une rencontre du comité CRÉ-Graffici a eu lieu le 24 septembre 2008 à New Carlisle dans le but de faire le bilan de la première année du nouveau modèle du journal Graffici, ainsi que d'échanger sur l'évolution du journal.

Après une première année de publication du journal, voici les principaux constats que formulent les membres du comité CRÉ-Graffici :

- Au niveau de la diffusion : l'élargissement de la diffusion a été réalisé (tirage mensuel : de 10 000 exemplaires en 2006 à 40 000 en 2008), par conséquent, le lectorat a augmenté de façon importante;
- Au niveau du contenant : plus de place a été donnée au visuel, il y a plus d'uniformité dans la mise en page (facilite la lecture), la disposition rend la présentation plus accessible;
- Au niveau du contenu : il y a plus de stabilité dans la position des sections et des chroniqueurs, l'écriture est professionnelle et de qualité, le contenu est généralement plus accessible et l'on tente de joindre tous les publics avec un contenu plus diversifié (d'un journal spécialisé à un journal généraliste de qualité);
- Au niveau des encarts : la réponse aux offres d'encart est excellente, représente une tâche de travail plus importante que prévu (il faut que l'équipe du journal prenne en charge la production de l'outil), il faut faire preuve de beaucoup de flexibilité afin de s'adapter aux besoins des clients, il est très important d'effectuer les ventes à l'avance (quelques mois), les encarts sont de nouveaux outils de soutien au développement régional;
- Au niveau des finances : les résultats escomptés se sont concrétisés, les revenus autonomes se sont énormément développés, la réalisation des encarts suscite un apport important, le journal a atteint l'équilibre financier, mais il est important de consolider ces revenus en diversifiant les sources.

Un sondage effectué par la firme SEGMA-UNIMARKETING est en cours auprès du lectorat et des partenaires du journal afin d'évaluer le nouveau modèle et d'effectuer des ajustements s'il y a lieu. La CRÉ sera sondée à titre de partenaire du journal et d'utilisateur des encarts.

Les nouveaux défis du journal :

- Le développement et la diversification des revenus publicitaires (encarts, publications municipales – avis publics, etc.);
- Assurer une meilleure utilisation du Web afin d'avoir un effet à la hausse sur les revenus;
- Adapter le contenu en fonction des besoins du lectorat;
- Analyser la possibilité d'augmenter la fréquence de parution;
- Assurer une couverture médiatique la plus équitable possible de l'actualité sur le territoire de la Gaspésie (particulièrement en Haute-Gaspésie et dans la MRC du Rocher-Percé);
- Développer une synergie avec les autres médias de la région, notamment les radios.

Bien que les défis demeurent nombreux pour assurer la pérennité de ce média régional, il apparaît très probable que la consolidation du journal Graffici soit maintenant assurée. Dans ce contexte, il a été convenu de façon unanime de dissoudre le comité CRÉ-Graffici étant donné que le mandat initié il y a maintenant plus de 3 ans est réalisé.

La direction du Graffici a également été invitée à refaire appel aux membres du comité en cas de besoin, principalement dans le contexte de réflexion stratégique de l'organisation. La direction du journal a tenu à remercier les membres du comité pour leur importante implication dans ce projet de développement et souhaite d'ailleurs que cet esprit de collaboration soit maintenu à l'avenir.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **17. INTERNET HAUTE VITESSE – ÉTAT DE SITUATION**

Le directeur général rappelle que le Réseau collectif GÎM a déposé aux deux paliers de gouvernement, le 14 février dernier, les informations générales préliminaires sur la couverture Internet. Puis il a fait réaliser une étude de faisabilité technique et financière pour une solution sans fil. Les résultats de cette étude ont permis de préparer et déposer en juin dernier une demande formelle de financement aux deux paliers de gouvernement pour étendre la couverture d'Internet haute vitesse à l'ensemble des communautés non desservies de la Gaspésie.

La solution vise à offrir Internet haute vitesse au plus grand nombre de citoyens dans chacune des communautés de la région gaspésienne. Dans cette proposition, c'est le Réseau collectif GÎM qui serait le fournisseur d'accès Internet et les coûts pour les citoyens seraient les coûts du marché.

Des décisions favorables au projet de la part des deux paliers de gouvernement sont attendues puisque les informations disponibles actuellement laissent penser un dénouement prochain. On note, notamment, que :

- La ministre Nathalie Normandeau a annoncé que le gouvernement du Québec avait réservé un montant de 1,5 M\$ pour le projet;

- Une rencontre a eu lieu avec le sous-ministre et les fonctionnaires responsables du programme le 19 novembre;
- La capacité de convenir avec le MAMR d'un montage financier réaliste;
- Du côté du gouvernement du Canada, les responsables des programmes ont fait une recommandation au bureau du nouveau ministre d'État de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, monsieur Denis Lebel.

Compte tenu des informations disponibles, le directeur général mentionne que le Réseau collectif GÎM juge qu'il a suffisamment de garanties pour lancer, au cours des prochaines semaines, un appel d'offres afin de sélectionner une entreprise capable de réaliser l'étude d'ingénierie nécessaire à la concrétisation de cet important projet.

L'étude sera réalisée au début 2009 et dès le mois de mars ou avril suivant, les travaux pourront débuter. Le déploiement dans les communautés s'échelonnait d'avril à septembre et des clients seront branchés dès le mois d'avril.

Majella Emond souligne que les tours qui seront installées pour le déploiement du réseau collectif vont également servir à la téléphonie cellulaire et aux radios de communications d'urgence.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **18. CENTRE DE TRANSFORMATION INTÉGRÉE DU BOIS À CHANDLER**

Le directeur général mentionne qu'une étude de faisabilité sera réalisée dans le cadre de la première phase du projet de transformation intégrée des bois à Chandler.

Réalisée au coût de 125 000 \$, cette étude portera sur la création d'une usine de transformation intégrée résineux-feuillus sur un seul et même site, soit le parc industriel de Chandler. Ce projet est novateur parce qu'il propose un mode de gestion grâce auquel on pourra calculer au jour le jour la rentabilité de la production et l'ajuster au besoin. Il met en présence plusieurs essences transformées sur un même site, avec différentes valeurs ajoutées, du sciage au secteur énergétique comme les granules et les bûches énergétiques.

Le directeur général rappelle que ce projet découle des recommandations du rapport Genest sur la consolidation de l'industrie forestière en Gaspésie qui prévoyait la transformation de feuillus durs à Chandler et celle de résineux dans la MRC du Rocher-Percé.

Le directeur général termine en précisant qu'il présidera le comité responsable de la réalisation de cette étude et qui sera composé d'industriels du secteur forestier. Les conclusions de l'étude devraient être connues d'ici six mois.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **19. AUTRES SUJETS :**

### **19.1 Colloque sur l'utilisation des essences résineuses comme bois d'apparence**

Gino Cyr souligne que le Colloque sur l'utilisation des essences résineuses comme bois d'apparence qui s'est tenu les 5 et 6 novembre derniers à la Station touristique Pin Rouge de New Richmond a attiré 80 participants. Organisé conjointement par Quebec Wood Export Bureau (QWEB), GIMXPORT et la CRÉ, ce colloque a permis des échanges intéressants pour les industriels présents, notamment au niveau du design des produits, de la commercialisation et du développement de marchés. Il ajoute que c'est GIMXPORT qui assurera le suivi auprès des industriels afin de poursuivre les objectifs du colloque.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **19.2 Consortium en foresterie Gaspésie-Les Îles**

Majella Emond souligne que le Consortium en foresterie Gaspésie-Les Îles, sur lequel il siège à titre de représentant de la CRÉ, en est à sa cinquième année d'existence. Il considère pertinent que les membres du conseil d'administration de la CRÉ puissent prendre connaissance des réalisations du Consortium et suggère d'inviter les représentants de l'organisme à venir présenter leur bilan à la prochaine réunion de la CRÉ.

Après discussions, il est convenu d'inviter les représentants du Consortium en foresterie Gaspésie-Les Îles à venir présenter leur bilan d'activités des cinq dernières années à la prochaine réunion du conseil d'administration de la CRÉ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **20. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'a été soulevée de la part des membres du public présents à la réunion.

## **21. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion publique du conseil d'administration de la CRÉ se tiendra le 19 décembre prochain au Centre Bonne Aventure à Bonaventure sur le territoire de la MRC de Bonaventure.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

**22. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, Gino Cyr propose la levée de la réunion. Il est 12 h 5.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

*Lu et certifié conforme par :*

*Lu et certifié conforme par :*

\_\_\_\_\_  
*Gilbert Scantland, directeur général*

\_\_\_\_\_  
*La secrétaire-trésorière*

\_\_\_\_\_  
*Date*

\_\_\_\_\_  
*Date*

*Adopté par résolution du conseil d'administration le :*

\_\_\_\_\_

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822